

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque Municipale - Vente aux particuliers et don à des associations de documents retirés des collections de prêt

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les collections de prêt de la bibliothèque sont renouvelées régulièrement pour maintenir leur attractivité auprès du public et doivent donc faire l'objet d'un « désherbage ». Cette opération technique permet le renouvellement des collections par l'élimination des documents en exemplaires multiples, obsolètes ou défraîchis qui n'entrent pas dans une politique de conservation.

Depuis de nombreuses années, les collections jeunesse désherbées font déjà l'objet d'une réutilisation en alimentant les fonds des bibliothèques centres de documentation et des crèches municipales. En

2010, dans le cadre de la manifestation *Tout garder ? Tout jeter ? Et réinventer ?* la Bibliothèque Municipale avait organisé une distribution au public de 800 ouvrages retirés de ses collections de prêt, opération suivie en septembre 2011 d'une vente de 1 500 livres et 400 CD au prix unitaire de 1 €.

Cette braderie a rencontré un grand succès et a permis de sensibiliser un public venu nombreux à la lecture et au cycle du livre en bibliothèque, et certaines personnes découvrant ainsi la bibliothèque pour la première fois. De même, le principe des dons, étendu en 2011 à d'autres associations a permis de contribuer à leur action auprès de publics spécifiques ou dans un domaine documentaire ciblé. Il est donc proposé de reconduire cette double opération de vente et de dons aux associations.

La vente concernera, en 2012, 5 200 livres adultes et jeunesse et 800 CD soit 6 000 documents au total au prix unitaire de 1 €. Elle se déroulera le samedi 29 septembre prochain à la bibliothèque centre-ville La Nef et à la médiathèque Champollion. Ses conditions seront fixées dans le cadre du règlement joint au rapport.

Le don de livres aux associations concernera les associations suivantes :

- association de soutien et de développement de l'action culturelle et sportive de la maison d'arrêt de Dijon : 250 livres pour un montant de 2 390 €,
- association Lire à l'hôpital : 40 livres pour un montant de 353 €,
- association Ad Kamera-Cinémathèque de Bourgogne : 40 livres pour un montant de 500 €.

La valeur des documents indiquée est estimative, du fait de la fluctuation des prix des livres d'occasion.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la vente au public de 5 200 livres et 800 CD retirés des collections de prêt de la Bibliothèque Municipale, dans les conditions proposées ;

2 - fixer pour la vente des livres et CD au public le prix unitaire de 1 € ;

3 - approuver le règlement fixant les conditions de vente de ces ouvrages, annexé au rapport ;

4 - décider, dans les conditions définies dans le rapport le don de livres retirés des collections de prêt aux associations suivantes : association de soutien et de développement de l'action culturelle et sportive de la maison d'arrêt de Dijon, association Lire à l'hôpital et association Ad Kamera ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ